



COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 OCTOBRE 2015

L'an deux mille quinze, le dix-neuf octobre, le Conseil Communautaire s'est réuni, après convocation légale faite le treize octobre, sous la présidence de Monsieur Philippe GERARDY.

Etaient présents :

M. ALEXANDRE Christian, M. ANDRIN Rémy, M. BAZIN Alain, M. CHALONS Michel, M. DEMMERLE Jacques, Mme DOURSTER Lucie, Mme ERARD Josiane, Mme FRIZON Marie Odile, M. FRANIATTE Jean Paul, M. GAGNEUX Christian, M. GERARDY Philippe, Mme HUMBERT Jocelyne, Mme JOURDAN Nicole, M. LAHAYE Philippe, Mme LECLERC Marie Françoise, M. LEONARD Robert, M. LETURC Michel, M. LIETZ Alain, M. MERMET Patrick, M. MINARIE Thierry, M. MITTAUX Jean Marie, M. NAHANT Gérard, M. PERIQUET Jean Louis, M. PICART Jean, M. PIERSON Jean Paul, M. RAGUIDEAU Johan, Mme REVEANI Marie-Hélène, M. ROBERT Bernard, Mme SPENGLER Laurence,

Etai(ent) excusé(s) :

Mme BERTRAND Chantal, M. COLIN Jean Paul, M. CHRISTOPHE Gérard, M. DELAHAYE Norbert, Mme DELORME Adeline, Mme DOBIN Bernadette, M. FASSE Michel, Mme FLAMINI Françoise, Mme FRANCOIS Maryse, M. GAMBETTE Marc, M. GAUCHE Joël, M. GERARDIN Robert, Mme GLINKIEWICZ Nathalie, M. GOEURY Pierre Yves, Mme LAUNAY Valentine, Mme VARE Nicole.

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. BRIZION Daniel ayant donné pouvoir à Mme HUMBERT Jocelyne,
M. HABLOT Emeric ayant donné pouvoir à M. LIETZ Alain,
M. LAMINETTE Laurent ayant donné pouvoir à M. PICART Jean,
Mme LEPEZEL Christelle ayant donné pouvoir à Mme LECLERC Marie-Françoise,
Mme LOUIS Cassandre ayant donné pouvoir à M. ANDRIN Rémy,
M. PATON Jean Christophe ayant donné pouvoir à M. CHALONS Michel,
Mme RONDEAU Elise ayant donné pouvoir à M. MINARIE Thierry,
M. THOMAS Jean Claude ayant donné pouvoir à Mme REVEANI Marie Hélène,

Le Conseil Communautaire désigne MME. Laurence SPENGLER, conseillère communautaire, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 53
Présents : 37
Excusés : 24

20h00 : le Président ouvre la séance.

Indemnité de conseil du Comptable Public – Année 2015

n°2015-071

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, CONFIRME avoir sollicité le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définie à l'article 1 de l'arrêté du 16.12.1983,
ACCORDE l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
PREND ACTE que cette indemnité est calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Florence HAUSS, receveur municipal, à compter du 01.09.2011,
ACCORDE, au Receveur municipal l'indemnité de conseil pour un montant total de 1 214.23 € pour l'année 2015
AUTORISE le Président à signer toutes les documents techniques, administratifs et financiers et toutes les pièces utiles afférentes à cette opération.

Travaux neufs sur lampadaire rond-point d'Eix

n°2015-072

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, DECIDE de réaliser les travaux neufs sur les lampadaires du rond-point d'Eix
SOLLICITE l'exécution de ces travaux par le Syndicat d'électrification de la Woèvre,
PARTICIPE à hauteur de 40% du montant HT pour un montant de 2 625.60 € à imputer à l'article 2041 « Subvention d'équipement aux organismes publics »

AUTORISE le Président à signer toutes les documents techniques, administratifs et financiers et toutes les pièces utiles afférentes à cette opération.

Opérations de développement et nouvelles tarifications Boutique du Centre Culturel et Touristique du Pays d'Etain n°2015-073

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE les nouvelles dispositions tarifaires et opérations marketing présentées ci-dessus,

AUTORISE le Président à les mettre en application à compter du 20 octobre 2015,

DONNE tous pouvoirs au Président pour mettre en place et appliquer tout tarif nécessaire au bon fonctionnement de l'activité « boutique »,

AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et signer toutes les pièces utiles relatives à l'application des décisions suscitées.

Evolution des offres de visites « individuels » et « CE » - Pass « Petitcollin » 2016 n°2015-074

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE les évolutions tarifaires et avantages présentés ci-dessus,

AUTORISE le Président à les mettre en application à compter du 01 janvier 2016,

AUTORISE le Président à signer toute convention de partenariat permettant la mise en application de l'offre multi-sites,

AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et signer toutes les pièces utiles relatives à l'application des décisions suscitées.

Mise en dépôt et vente de produits chez des prestataires extérieurs n°2015-075

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,

APPROUVE les conditions, modalités de mise en dépôt et de mise en vente ainsi que les remises présentées ci-dessus,

AUTORISE le Président à les mettre en application à compter du 20 octobre 2015,

AUTORISE le Président ou le vice-président en charge de la compétence développement touristique et culturel à signer toute convention de mise en dépôt,

DONNE tous pouvoirs au Président pour mettre en place et appliquer toute disposition nécessaire au bon fonctionnement de l'activité « boutique »,

AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et signer toutes les pièces utiles relatives à l'application des décisions suscitées.

Réaménagement du parcours scénographique du musée Jouets Petitcollin : modification du plan de financement prévisionnel n°2015-076

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement modifié proposé,

PRECISE que les crédits relatifs aux dépenses engagées sont prévus au budget 2015,

CHARGE le Président de transmettre ce nouveau plan de financement auprès des co-financiers sollicités dans ce cadre,

DONNE tous pouvoirs au Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et signer toutes les pièces utiles relatives à ce dossier.

Tarification du Pass Festival « La poupée dans tous ses états » 2015 n°2015-077

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE le contenu et les avantages tarifaires du Pass festival 2015 présentés ci-dessus,

AUTORISE le Président à les mettre en application à compter du 20 octobre 2015,

AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et signer toutes les pièces utiles relatives à l'application des décisions suscitées.

et financières et signer toutes les pièces utiles relatives à ce dossier.

Evolution de la tarification des frais d'envoi et des offres liées à la vente par correspondance n°2015-078

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE les nouvelles dispositions tarifaires et offres permanentes et ponctuelles présentées ci-dessus,

AUTORISE le Président à les mettre en application à compter du 01 janvier 2016,

DONNE tous pouvoirs au Président pour mettre en place et appliquer tout tarif nécessaire au bon fonctionnement de l'activité « vente par correspondance »,

AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et signer toutes les pièces utiles relatives à l'application des décisions suscitées.

Création d'une maison de santé pluridisciplinaire à Etain (MSP) Attribution des marchés de travaux n°2015-079

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer les lots pour les travaux de construction de la maison de santé pluridisciplinaire à Etain aux entreprises mentionnées ci-dessus, conformément à la décision de la commission informelle d'appel d'offres réunie le 15 octobre 2015 et pour un montant total de 1 763 903,80 € HT, comprenant des options et variantes,

AUTORISE le Président à signer les marchés,

DONNE mandat au Président pour signer tout document relatif à cette affaire.

Création d'une maison de santé pluridisciplinaire à Etain (MSP) Forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre n°2015-080

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre fixant le coût prévisionnel des travaux de la phase avant-projet définitif à 1 578 757,61 € HT, ainsi que le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre TDA à 108 934,28 € HT ;

DONNE mandat au Président pour signer tout document relatif à cette affaire.

Tarifs cantine 2016 n°2015-081

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à la majorité,

DECIDE d'appliquer les nouveaux tarifs cantine comme présentés ci-dessus à compter du **1^{er} janvier 2016**,
DONNE tous pouvoirs au Président pour signer toutes les pièces utiles relatives à cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22h20.

Etain, le 18 novembre 2015

Le Président,

Philippe GERARDY